



" La Lettre n°2 "



Numéro spécial Prévôté de la 12^{ème} DIM

Est le fruit des recherches historiques menées sur le sacrifice des militaires de la Gendarmerie lors des combats de 1939-1940. Cette lettre a pour vocation de rappeler perpétuellement le souvenir de ces hommes.

Le but avoué est que chacun de ceux-ci accède à la reconnaissance qu'il mérite.

LES GENDARMES DE 40

MEMOIRE

01/05/2011

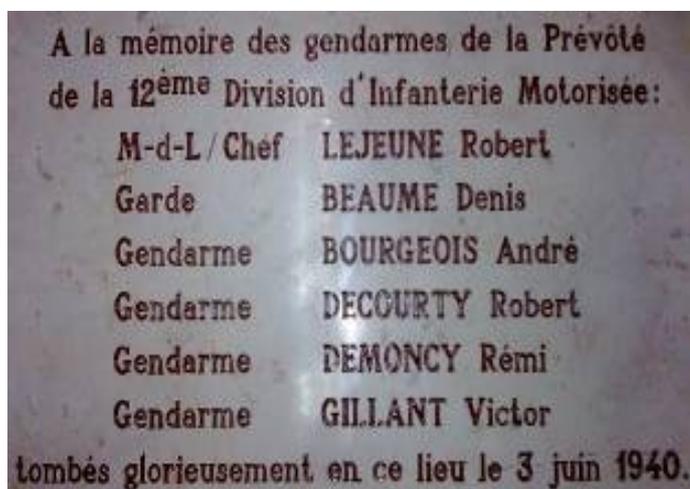
Chers amis,

La lettre n°1 a reçu un accueil favorable de la part des familles des gendarmes qui m'ont confié leurs archives. C'est également avec plaisir que les membres de la Gendarmerie nationale m'ont signifié leur intérêt pour notre héritage commun ; celui qui nous guide tous les jours dans notre impérieux devoir au service de la France et ses habitants.

Les témoignages qui m'ont été adressés me vont droit au cœur et m'incite à poursuivre la démarche entreprise. Je suis désormais *condamné* à être plus « pointu » dans les recherches et plus précis dans les exposés.

Dans le dernier numéro de « la lettre des gendarmes de 40 », je vous annonçais que j'allais m'attacher dans celui-ci à la mémoire des prévôts de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée. Cette division, ayant quasi réussi à parvenir en ordre de bataille dans la poche de Dunkerque, avait reçu l'ordre de couvrir le rembarquement des troupes alliées. Sa mission fut remplie au-delà de toutes les espérances. Mais, la majorité des hommes de cette division furent soit faits prisonniers soit tués au cours des combats.

Après avoir rappelé l'historique de la prévôté de la 12^{ème} DIM, je m'arrêterai sur les gendarmes qui la composaient et ceux morts pour la France.



Plaque inaugurée au Fort des Dunes-Leffrinckoucke le 30 mai 2010 en présence des familles des gendarmes et du Général Deanaz (Photo « Collectif France40 »)

Les 29 et 30 mai 2010, des commémorations ont été organisées au Fort des Dunes à Leffrinckoucke et à Bray-Dunes, à l'initiative du « Collectif France40 » (regroupement de plusieurs associations d'histoire vivante, dont le but est la mémoire des combattants de 39-40). Le 30 mai en matinée, une plaque à la mémoire des prévôts de la 12^{ème} DIM a été dévoilée à l'intérieur du Fort des Dunes à l'emplacement même où sont tombés six gendarmes.

De plus amples renseignements sur ces manifestations, peuvent être trouvés sur le site <http://collectifrance40.free.fr/> (site internet du « Collectif France40 » traitant des actions de mémoire passées et à venir)



Insigne de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée

Cet insigne est également celui que portaient les gendarmes de la Prévôté, car aucun autre insigne n'a été créé.

1) Historique de la Prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée

Suite à la mobilisation partielle du 22 août 1939, la Prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée est constituée à la caserne de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie à Châlons-sur-Marne, le 28 août 1939.



Première photo connue de la Prévôté 12^{ème} DIM:
« nous voici à châlons » (Garde BRELIVET)

Au soir de cette journée, l'effectif réalisé est de vingt et un personnels. (un officier, trois gradés et dix-sept gardes / gendarmes). A l'instar, de la majorité des prévôtés créées pour l'occasion, l'on peut remarquer que la proportion de gardes républicains mobiles est légèrement inférieure à 29%. (la fourchette va de 20 à 30%).



-Le **Capitaine MORIN** Marius (prénom d'usage: Henri) commande la prévôté. Il provient de la Légion de Gendarmerie de Paris, et commande la section de Corbeil (Essonne).



Les trois Maréchaux-des-Logis/Chef à la mobilisation de 1939. De gauche à droite, DUBOIS, LEJEUNE et COXAM.

Les trois gradés, chef de groupe sont :

- Le **Maréchal-des-Logis/Chef COXAM** Arthur, de la brigade de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne).
- Le MdL/C COXAM est remplacé par le **Maréchal-des-Logis/Chef ALHON** Roland, de la brigade d'Orbais-l'Abbaye(Marne), le 12 décembre 1939. (Décision n°6704/FT du GQG du 27-11-1939)
- Le **Maréchal-des-Logis/Chef DUBOIS** Yvon, venant de la brigade de Vertus (Marne)
- Le **Maréchal-des-Logis/Chef LEJEUNE** Robert, de la brigade de Givry-en-Argonne (Marne)



Les gendarmes proviennent de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie :

- Le **Gendarme BACHERÉ** Georges, de la brigade de Mourmelon-le-Grand (Marne)
- Le **Gendarme BOURGEOIS** André, de la brigade de Sompuis (Marne)
- Le **Gendarme COUVERT** André, de la brigade de Sainte-Ménéhould (Marne)
- Le **Gendarme DEMONCY** Rémy, de la brigade de St-Rémy-en-Bouzemont(Marne)
- Le **Gendarme ETERNOT** Henri, de la brigade de Givry-en-Argonne (Marne)
- Le **Gendarme GILLANT** Victor, de la brigade de Sermaize (Marne)
- Le **Gendarme GOFFARD** Maurice, de la brigade de Haussignémont (Marne)
- Le **Gendarme HARELLE** Fernand, de la brigade de Vitry-la-Ville (Marne)
- Le **Gendarme HARMAND** Lucien, de la brigade de Vitry-le-François (Marne)
- Le **Gendarme MIRGAIN** Roger, de la brigade de la brigade de Sompuis (Marne).
- Le Gendarme MIRGAIN est remplacé par le **Gendarme DÉCOURTY** Robert, de la brigade de La Force (Dordogne) le 23 janvier 1940. (Décision n°1923/FT du GQG du 16-01-1940)
- Le **Gendarme PLATZ** Marcel, de la brigade de Vanault-les-Dames (Marne)



Les Gardes Républicains Mobiles (G.R.M.) proviennent tous de pelotons casernés dans le département de la Seine :

- Le **Garde BEAUME** Denis, du Peloton Mobile n°392 de Courbevoie (Seine)
- Le **Garde BRELIVET** Jean, du Peloton Mobile n°384 de Courbevoie (Seine)

- Le **Garde CLARENC** Elie, du Peloton Mobile n°116 d'Ivry-sur-Seine (Seine)
- Le **Garde LAMAISON** Jean, du Peloton Mobile n°338 de Courbevoie (Seine)
- Le **Garde LE THÉUFF** Louis, du Peloton Mobile n°396 de Courbevoie (Seine)
- Le **Garde REBOUL** Julien, du Peloton Mobile n°394 de Courbevoie (Seine)



Les six Gardes Républicains Mobiles de la Prévôté. En partant de la gauche, REBOUL, LE THOEUFF, BEAUME, LAMAISON, BRELIVET et CLARENC. (automne 1939).



A sa création, la Prévôté est dotée d'une voiture de liaison, d'une camionnette pour le transport du personnel et des bagages. Cinq motocyclettes « tansad » (motos solos équipées d'un strapontin sur le porte-bagages arrière) sont également perçues.



Le 31 août 1939, la Prévôté reçoit l'ordre de faire mouvement par voie routière en direction d'Anizy-le-Château (Aisne), où se trouve le Quartier Général de la 12^{ème} DIM. L'unité arrive sans encombre vers 13 heures.

C'est dans cette ville que l'ordre de Mobilisation Générale pour le 2 septembre 1939 à 00 heure arrive le 1^{er} septembre. C'est donc à Anizy-le-Château que la campagne de la Prévôté de la 12^{ème} DIM commence.

La Prévôté quitte Anizy-le-Château en direction de Saint-Dizier (Haute-Marne) le 5 septembre 1939, où elle arrive vers 21 heures.

Le 7 septembre 1939, la Prévôté et l'ensemble du quartier général de la division fait route vers Vignot (Meuse). Le 11 septembre, l'ensemble se rend au Camp d'Elzange (Moselle) où il arrive à 08h30. Le 14 septembre, des éléments de la Prévôté assurent une permanence au quartier général avancé qui s'est installé à Helling (Moselle). C'est de là que les trois

premiers prisonniers allemands de la division sont escortés par la prévôté jusqu'à Veckring (Moselle).

Au cours de la période du 15 au 30 septembre 1939, la Prévôté assure une multitude de services de jour comme de nuit dans la zone interdite et la zone des combats: *surveillance des carrefours, patrouilles pendant les engagements, rassemblement des bestiaux abandonnés dans les lignes, ...*

Le 30 septembre 1939, la Prévôté quitte le camp d'Elzange en direction de Mondelange (Moselle). Un détachement est adjoint au quartier général de la division qui s'installe à Hagondange (Moselle).

Le 6 octobre 1939, la Prévôté embarque en train à Hagondange en direction de Reims (Marne). Le reste du parcours, par voie routière, la conduit de Reims à Beaurieux (Aisne).

Le séjour à Beaurieux est un moment « tranquille » qui s'étale du 6 octobre au 18 novembre 1939. Au cours de cette période, le service est essentiellement occupé par la surveillance des cantonnements.

Le 18 novembre 1939, la Prévôté se transporte de Beaurieux à Avesnes-sur-Helpe (Nord) puis Montigny-en-Arrouaise (Aisne), maison Morales, rue de Bernot.

Il est à noter que ce transport s'effectue par une température de moins 22°, sur des routes gelées. Les hommes et les machines souffrent particulièrement. Les semaines qui suivent voient plusieurs des gendarmes de la Prévôté évacués sur le Groupe de Santé Divisionnaire (GSD12) et sur les hôpitaux d'Avesnes ou de Saint-Quentin (Aisne) pour des pathologies qui découlent de ce parcours. La rigueur se fait particulièrement sentir tout au long de l'hiver 39-40, et d'autres seront également malades. Mais les missions de la Prévôté restent les mêmes.

Aux beaux jours, le 14 avril 1940, un groupe de la Prévôté, commandé par le MdL/Chef Lejeune, est adjoint au Détachement de Circulation Routière (DCR) et fait mouvement de Montigny-en-Arrouaise en direction de Leval (Nord). Ce groupe est de retour le 19 avril 1940. Ces trajets sont marqués par de multiples incidents mécaniques dus à l'usure du matériel moto.

(Le Journal de Marches et d'Opérations de la Prévôté de la 12^{ème} DIM n'est plus renseigné après le 19 avril 1940. La suite de l'historique est basée sur un recoupement d'archives officielles et personnelles)

La prévôté ne déplore aucune perte en homme pour la période du 2 septembre 1939 au 9 mai 1940.

Les missions de la Prévôté, jusqu'au 9 mai 1940, restent identiques à celles existantes jusqu'alors.

Au 10 mai 1940, l'effectif réalisé de la prévôté est d'un officier, trois gradés et quinze gardes /

gendarmes sur les dix-sept. En effet, deux gendarmes sont hospitalisés (nous ne savons hélas pas lesquels). Avec le déclenchement de la Blitzkrieg, le 10 mai 1940 marque bien entendu une rupture. Le Grand Quartier Général (GQG) a désigné la 12^{ème} DIM comme grande unité devant participer à la manœuvre Dyle et, à ce titre, pénétrer en Belgique dès l'agression allemande. L'ordre, répondant à cet acte, arrive immédiatement par téléphone, le 10 mai à 04h15. A 06heures, la confirmation écrite de l'ordre arrive : « *Hypothèse Dyle – Le jour J' est le 10 mai 1940.* »

A compter de cette date, il convient de distinguer la prévôté (qui constitue la troupe) du poste prévôtal (qui est en même temps la base arrière et le poste de commandement).

Les premiers mouvements de la division se font de nuit à partir de 21 heures. Mais la prévôté est mise en route dès 08 heures le 10 mai en direction de Velaine (Belgique). Cette commune est atteinte vers 15heures après 177kms. Velaine se situe 20kms à l'est de Namur.

Du 10 au 13, à tour de rôle, des groupes de la Prévôté sont joints auprès du détachement de circulation routière afin de faciliter les mouvements de troupes. Aussi, le 11 mai, le Chef Lejeune et les gendarmes Gillant, Goffard et Décourty se déplacent pour aller à Vitriaval (à 40 kms) en mission de police de la route. Velaine et Vitriaval sont les villes choisies pour établir les postes régulateurs de débarquement des deux voies pénétrantes de la 12^{ème} DIM. (Velaine=A131 / Vitriaval=A11)

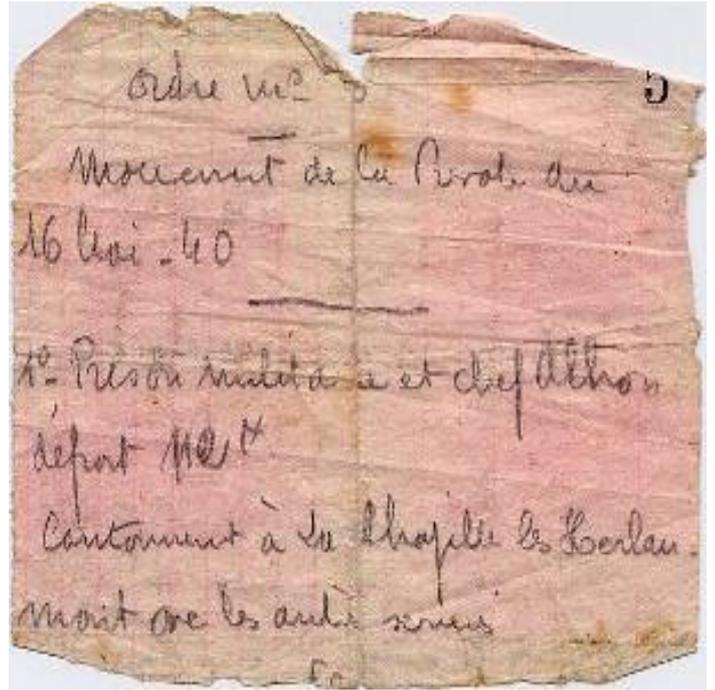
La division est sur sa position de combats le 13 mai à 22 heures sur le canal de la Dyle, dans l'axe Gembloux-Namur.

En limite de bon, le poste prévôtal est installé à Auvelais (B). D'après les souvenirs écrits du Gendarme Eternot, ce poste est armé pour les services annexes de la prévôté avec six personnels, dont de façon certaine, les deux chefs Dubois et Alhon, le gendarme Couvert, Demoncy et lui-même. C'est le chef Dubois, le plus âgé en grade, qui commande. A l'époque, six militaires français sont détenus dans le poste suite à divers problèmes, dans l'attente de leur passage en cour martiale. Il y a aussi un civil belge suspecté d'espionnage.

Le reste de l'unité (13 personnels) se trouve désormais à Spy (B) auprès du quartier général de la 12^{ème} DIM, avec le Capitaine Morin et le chef Lejeune.

La 12^{ème} DIM n'est que peu entamée lorsque l'ordre de repli sur le canal de Charleroi (B) arrive le 15 mai en fin de matinée. En effet, les divisions de part et

d'autre de la 12^{ème} ont été rudement attaquées et sont à la limite de la rupture. Ce repli se fera dans la nuit du 15 au 16 mai 1940.



**Ordre retrouvé dans les archives du Chef Alhon.
(apparemment jamais exécuté)**

C'est à Auvelais (B), que l'ordre de repli arrive pour la prévôté.

L'intendance demande au chef Dubois, un gendarme pour escorter la camionnette du trésor de la 12^{ème} DIM. Le gendarme Demoncy est désigné. Il reçoit pour mission de ne plus quitter ce « trésor » lors de son repli vers le sud. (D'après des détails contradictoires, le trésor se serait perdu plus tard vers Bavay (Nord) et serait parti vers le nord au lieu du sud. Par conséquent le gendarme Demoncy et la camionnette se retrouveront dans la poche de Dunkerque (Nord). Le gendarme retrouve la prévôté du côté de Sars-et-Rosières (Nord))

Les cinq personnels restants du poste de la prévôté n'ont plus de véhicule afin de retraiter. Le greffier du tribunal militaire leur indique la possibilité d'occuper les places libres du bus de la justice militaire. Toutefois, le chef Dubois se refuse à abandonner le poste, n'ayant pas eu d'ordre écrit du capitaine Morin. Il craint d'être lui-même traduit devant le conseil de guerre pour abandon de poste devant l'ennemi. Le gendarme Eternot note dans ses souvenirs, que le chef Alhon et lui ont fort à faire pour convaincre le chef Dubois. L'argument « touchant » est que si les gendarmes sont prisonniers, la mission ne pourra plus se poursuivre. Le personnel du poste et leurs prisonniers s'engouffrent finalement dans le bus de la justice et le tout passe le dernier pont, juste avant que le génie de la 12^{ème} ne le fasse sauter conformément aux ordres reçus.

A l'arrivée à Auvelais (B), les gendarmes avaient repéré un prêtre parlant à des hommes de troupe. Lors du repli, ils remarquent à nouveau un homme d'église s'entretenant avec des militaires et notant des choses sur un calepin. Deux gendarmes, non de garde aux prisonniers, se présentent au prêtre en lui demandant ce qu'il fait. Les explications sont confuses et par conséquent, le prêtre est invité à les suivre à la prévôté. (dans un véhicule de la Justice Militaire). Le petit carnet renferme le nom d'environ 150 militaires de tous grades avec l'adresse de leur unité. Nous ne savons pas s'il s'agit de renseignements ou de noms d'agents allemands infiltrés dans l'armée française. Quoiqu'il en soit, le Juge d'Instruction de la justice militaire interroge à son tour le curé. N'étant pas non plus convaincu, ce juge demande à nos prévôts de trouver un livre de messe. Des questions précises sont posées sur tout ce qu'un curé « réel » doit savoir par cœur. La certitude qu'il s'agisse d'un imposteur est acquise par cette ruse. Le faux ecclésiastique est arrêté pour espionnage. Le reste du repli s'effectue donc avec huit prisonniers, six militaires français et deux civils. Les ordres sont de rejoindre le dépôt de la 12^{ème} DIM à Domfront (Orne), via Péronne (Somme) et la prison de Beauvais (Oise).

Le reste de la prévôté quitte Spy (B) le jeudi 16 mai à 05h30 en direction de Wanfercée-Baulet(B), distant de 10 kms. A 15heures, un nouveau départ mène la troupe de la prévôté à Morlanwelz (B) alors que l'ordre initial était de se rendre à Ransart (B). L'arrivée se fait à 18 heures. La prévôté est cantonnée dans le château de Morlanwelz.

La prévôté est désormais officiellement scindée en deux. Les services annexes partent vers le sud et le gros de la prévôté suit la division vers le nord. Les deux entités sont coupées irrémédiablement par les troupes allemandes.

(par convention à partir d'ici, lorsque nous parlerons de la prévôté, il s'agira de la portion ayant suivi le reste de la 12^{ème} DIM. Nous reprendrons le parcours de la portion Sud dans une partie ultérieure.)

Le 17 mai 1940, à 13 heures, la prévôté quitte Morlanwelz à destination de Piéton (B). A 21 heures, Piéton est quitté pour Eugies (B). Au cours de ce parcours, un arrêt est effectué à Bray (B) afin de tenir un poste de régulation routière au carrefour de la route de Binche (B) à Mons (B) à proximité de Estinnes-au-Val (B).

Eugies est atteint par la prévôté le samedi 18 mai à 10 heures. A compter de cette date, le Général Janssen, commandant la 12^{ème} DIM, désire

apparemment avoir à ses côtés tous ses chefs de services. Ainsi le Capitaine Morin, le prévôt divisionnaire, ne quitte plus l'état-major. Il y demeure avec les gendarmes non désignés pour d'autres services.

Le Général décide d'alléger la colonne du quartier général. Ainsi, il fait partir les services en direction de Bavay(Nord). A 10h30, le 19 mai, la prévôté quitte Eugies (B) pour Ruesnes (Nord) avec un premier détachement. A 19heures, le Capitaine Morin avec les gendarmes Gillant et Décourty partent en escortant le quartier général restreint de la 12^{ème} DIM.

(L'état actuel des recherches ne permet de savoir où se trouvent exactement le MdL/Chef Lejeune et le Garde Beaume.)

La colonne comprenant le gros de la Prévôté rentre au contact avec l'ennemi à 1km au sud de Jenlain (Nord) dans la soirée. L'ensemble tombe dans l'embuscade et certains gendarmes sont faits prisonniers (Gendarmes Bacheré et Platz et Harelle, Garde Clarenc).

Quelques gendarmes semblent avoir réussi à tenir tête aux allemands un certain temps. Le garde Reboul n'est fait prisonnier que le 23 mai et le garde Le Thœuff, le 24 mai 1940.

Le gendarme Gillant note dans son carnet que l'ensemble des gendarmes sont supposés prisonniers. De même, un état de pertes pour la période du 16 au 20 mai, signé le 25 mai 1940 par le général Janssen, signifie la disparition de quatorze militaires de la Prévôté. Rajoutons que cet état signale également la perte deux camionnettes, deux motos-side et trois motos solos. Ce qui nous permet de savoir, que les moyens matériels de la Prévôté ont été renforcés au cours de la « drôle de guerre ».

Quoiqu'il en soit, c'est bien réduite à sept personnels, que la Prévôté de la 12^{ème} DIM poursuit sa campagne. La prévôté arrive à Valenciennes (Nord) le 20 mai à 05 heures. Puis à 14 heures, départ pour Aubry-du-Hainaut (Nord) qui est atteint à 17 heures (19 kms). Elle est logée dans le château.

Le gendarme Bourgeois, supposé prisonnier le 19, rejoint la prévôté le 21 mai à 07 heures. A 08 heures, la prévôté quitte Aubry pour Sars-et-Rosière.

Le 22 mai est marqué par le départ d'Aubry pour Cappelle-en-Pévèle (Nord). La prévôté s'installe au Château de Béron (actuellement propriété de l'EDF). Elle reste dans cette commune jusqu'au jeudi 27 mai vers 02 heures.

La prévôté met douze heures pour rallier Steenwerck (Nord) distante de 43 kms, via Avelin (Nord), Lesquin (Nord).

La prévôté échappe de peu au piège de Lille (en l'occurrence Haubourdin).

Notons que la 12^{ème} DIM y laisse son 106^{ème} Régiment d'Infanterie et une grosse partie de son 3^{ème} Groupe de Reconnaissance de Division d'Infanterie.

Puis, la route se poursuit par Armentières (Nord), Nieppe (Nord) et Steenwerck (Nord). (NB : à Steenwerck se trouve les PC du Groupe d'Armée n°1, de la 1^{ère} Armée, du III^{ème} Corps d'Armée, du V^{ème} Corps d'Armée, des 1^{ère}, 12^{ème} DIM et 32^{ème} DI) Dans cette dernière commune se tient une réunion historique (et pourtant méconnue) le 28 mai 1940. Celle-ci prend place dans une des maisons bourgeoises derrière l'église où est installé l'Etat-Major de la 12^{ème} DIM (actuellement grand' place du Général de Gaulle). Aux ordres du Général de Corps d'Armée de La Laurencie, commandant le III^{ème} Corps d'Armée sont rassemblés les généraux Janssen (12^{ème} DIM), Lucas (32^{ème} DI) et de Camas (1^{ère} DIM) ; le Général Langlois du Corps de Cavalerie est également présent. Le Général de La Laurencie signifie la volonté du Général Prioux de rester sur place alors que des troupes de la 1^{ère} Armée combattent encore autour de Lille. Toutefois, le III^{ème} CA n'est pas dans ce cas là, et le Général Prioux a autorisé la tentative de gagner Dunkerque en y ajoutant le Corps de Cavalerie. Initialement, les généraux Janssen et Lucas sont réticents car les troupes sont exténuées, mais leur devoir leur impose finalement de réaliser le mouvement. Le Général Janssen reçoit l'ordre de tenir le choc sur le sud. **Il sait à ce moment que sa division et ses hommes devront se sacrifier.**

Les gendarmes des prévôtés rescapées assurent la sécurité de la réunion. (l'heure est à l'espionnage et à la cinquième colonne). De plus, au moment où se tient cette réunion, les gendarmes sont dépêchés pour intervenir dans la cave de la bâtisse où des soldats sont entrain de se livrer à des libations. (Le Commandant Palmieri, chef d'Etat-Major de la 12^{ème} DIM règle lui-même le problème sous la menace de son 1892 d'ordonnance). Le sort de cette réunion ne se joue donc pas à la cave. Ce fait illustre cependant l'ambiance générale qui régnait à l'époque.

Le 28 mai 1940, à 23 heures, les hommes de la Prévôté de la 12^{ème} DIM font mouvement avec la division après avoir « allégé leur paquetage au maximum et détruits tous les effets non emportés ». Il en sera de même de la majorité des véhicules afin de ne pas encombrer les axes.

Au départ de Steenwerck, l'axe pénétrant passe par Neuve-Eglise(B), Dranoutre (B), Westoutre (B), Poperinghe(B), Ost-Cappel (B), Rexpoede (Nord). Le 29 mai 1940, vers 10 heures, la Prévôté est à Ghyvelde (Nord), puis à 19 heures à Malo-Terminus (secteur du carrefour central) (Nord).

Le gendarme Gillant indique dans son carnet qu'il se rend : « sur le port de Dunkerque pour y trouver une barque pour s'enfuir car nous sommes cernés. A dunkerque, j'ai trouvé une moto BSA n°110 ».

Le 1^{er} juin, le PC du carrefour central étant trop exposé à l'artillerie, la Prévôté avec l'ensemble des services de la 12^{ème} DIM, se transporte au Fort des Dunes à Leffrinckoucke (Nord) à 15 heures (à 14 heures, le Général Blanchard et son Groupe d'Armée n°1 ont libéré les locaux du fort des dunes).

Le 3 juin 1940, l'ensemble de l'Etat-Major et des services de la 12^{ème} DIM se trouve au Fort des Dunes à Leffrinckoucke. La situation est délicate ; la résistance est à bout de force et l'avenir des forces françaises de la poche de Dunkerque déjà scellé.

Le fort est régulièrement pris pour cible par l'aviation ennemie depuis qu'un message envoyé imprudemment « en clair » l'a désigné comme PC de la 12^{ème} DIM. La veille, le 2 juin en fin d'après-midi, le Général JANSSEN, commandant la division du COQ, et plusieurs hommes de son Etat-Major (capitaines Hellé et de Varine-Bohan et l'Adjudant-Chef Princet), sont d'ailleurs morts au cours d'un de ces bombardements.

Dans la matinée du 3 juin les prévôts transfèrent quinze prisonniers allemands au 2^{ème} Bureau du 16^{ème} Corps d'Armée à Malo-les-Bains. Au cours de l'après-midi, d'autres bombardements touchent le fort des dunes, dont celui qui détruit le local de la Prévôté de la 12^{ème} DIM et tue les six gendarmes qui subsistent avec le Capitaine Morin.



Photo de l'abri des gendarmes après le dégagement des six gendarmes, en juillet 1940. (Collection PRACHT)

Ainsi se termine l'histoire de la Prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée ayant suivi le repli de cette grande unité vers Dunkerque. Elle mêle JMO, historique officiel et mémoires diverses. Le récit est volontairement synthétique et essaye de refléter l'ambiance dramatique du moment.



Nous avons laissé une partie de la prévôté en Belgique au cours de notre récit. Cette portion, passée sous les ordres du commandant de la justice militaire, est composée de cinq personnels (le gendarme Demoncey étant parti avec la camionnette du Trésor de la 12^{ème} DIM). Elle est composée des chefs Dubois et Alhon, des gendarmes Couvert et Eternot et d'un garde ou gendarme que l'état de nos recherches ne nous permet pas de déterminer précisément.

Au départ d'Auvellais (B), les bagages de nos gendarmes ont été chargés à la hâte dans les véhicules de la justice militaire et la camionnette du trésor. Une partie du paquetage des gendarmes est ainsi irrémédiablement perdue avec l'erreur topographique du camion trésor. Certains gendarmes perdent tout et se trouvent dans l'incapacité de faire face aux dépenses de renouvellement de leurs effets.

Le 16 mai, nos cinq militaires reçoivent l'ordre de rejoindre le dépôt de la 12^{ème} DIM à Domfront (Orne), via Péronne (Somme) et la prison de Beauvais (Oise). Le trajet s'effectue avec huit prisonniers, six militaires français et deux civils.

Au cours de ce trajet, les circonstances et les besoins de l'heure imposent à nos gendarmes une bien curieuse habitude. Les chefs et gendarmes sont surchargés et il est fréquent qu'il n'y ait personne ou seulement un militaire pour garder les huit prisonniers. Par conséquent, les chefs proposent aux six « présentationnaires » (*sic!*) du conseil de guerre de vouloir bien prêter leur concours pour la surveillance des civils/espions. Ils acceptent en échange de la promesse d'en faire état lors de leur jugement. Les risques sont limités car ces « mauvais » soldats semblent récupérables. Cette situation « extraordinaire » se prolonge jusqu'au moment où ils sont confiés à leurs nouveaux gardiens au dépôt de la 12^{ème} DIM déplacé de Châlons sur Marne (Marne) à Domfront dans l'Orne. Il n'est pas sûr que ces hommes soient passés en jugement, vue la précipitation des événements par la suite. Cette manière d'agir n'est pas du tout conforme, mais il ne faut pas oublier qu'il n'existe ni locaux disciplinaires ni voitures cellulaires.

L'ensemble du trajet s'effectue sur des routes secondaires car les grandes artères sont saturées par les troupes et les réfugiés. Péronne est atteinte sans trop de difficultés mis à part quelques attaques aériennes. Les deux prisonniers civils sont déchargés à la maison d'arrêt de Beauvais, juste avant le gros bombardement de la ville. Enfin, le dépôt de la division est atteint à Domfront et les six prisonniers sont déposés à la prison militaire.

Le gendarme Eternot précise dans ses mémoires qu'il leur a souhaité bonne chance.

Les gendarmes demeurent deux jours à Domfront avant que ne leur soit trouvée une nouvelle affectation. La Section de Gendarmerie d'Alençon (Orne) emploie cette main-d'œuvre inespérée et divers services sont rendus à ses brigades. Certains gendarmes ou gardes supposés prisonniers près de Jenlain (Orne) dans la nuit du 19 au 20 mai réapparaissent à ce moment. Par exemple, le garde Brélivet est affecté à la section de Mortagne-au-Perche (Orne) au détachement de circulation routière le 27 mai 1940. Le garde Lamaison se trouve également là.

Le 4 juin, un ordre arrive finalement de remonter sur Paris. Le point de chute est Drancy (Seine-Saint-Denis) près du Bourget dans des casernes de la Garde Républicaine Mobile, hautes de dix-sept étages (casernes qui restent dramatiques dans l'histoire pour le rôle qu'elles vont jouer dans l'internement des juifs de France). C'est dans ce lieu que se propagent les échos du sacrifice de la 12^{ème} DIM à Dunkerque (Nord). Mais aucun nom de camarades n'est connu, ni s'ils sont morts.

Le 13 juin 1940, vingt-cinq à trente gendarmes issus de différents prévôtés de divisions dissoutes (dont ceux de la 12^{ème}) sont affectés à la prévôté de l'armée de Paris, relevant uniquement du Général commandant de l'armée de Paris.



Prévôté de l'armée de Paris, 14 juillet 1940, Monpazier

Immédiatement, l'unité quitte la région Parisienne. Chaque jour, des étapes de 40 à 50 kms s'effectuent vers le sud. Eloignée des lignes de combats, cette prévôté n'essuie que peu de bombardements et mitraillages. Les missions sont très restreintes et fort peu définies ; la grosse partie étant consacrée à la gestion de la circulation de débâcle et la garde des prisonniers de guerre.

Au cours de ce périple, la prévôté entend des bruits divergents sur la situation. Certains parlent d'armistice et d'autres de départ pour l'Afrique du Nord. Au fur et à mesure des jours, le premier prend le pas sur le second.

Vers la fin de juin, ces bonds successifs amènent la prévôté à Monpazier en Dordogne, une petite bourgade de 1000 habitants.

A Monpazier, l'inaction est totale pour les gendarmes. Le cantonnement se trouve dans la salle de répétition de musique d'un bâtiment à l'entrée nord-ouest de la place du village.

Certains écrits font état d'un magasin face au cantonnement, qui vend un petit vin rouge pour 1 franc le litre : « *ce n'était pas cher* »...

Après l'armistice du 17 juin, une note du quartier général prévoit que la Croix de Guerre soit décernée à tous les militaires ayant gardé leurs armes. L'un des chefs se renseigne sur les formalités à remplir pour établir les demandes, car l'ensemble des militaires de la prévôté de l'armée de Paris a conservé ses armes. La réponse est étonnante puisque tous les militaires peuvent faire la demande sauf la prévôté. La rancœur mêlée à l'inaction incite à la réalisation d'un pari, tenu entre les gendarmes, gardes et les chefs. Le lendemain matin, sur le panneau réclame du « fameux » magasin, on peut lire : « *Le stock de croix de guerre étant épuisé, la nouvelle distribution n'aura lieu qu'à une date ultérieure. Avis aux amateurs...* ».

Après plusieurs jours d'oisiveté, le 1^{er} juillet 1940, la prévôté de l'armée de Paris est dissoute. Les effectifs sont réaffectés à leur unité d'origine.



Coren-les-Eaux (Cantal), 28 juillet 1940

A partir du 15 juillet 1940, la 6^{ème} Légion de Gendarmerie est regroupée dans le secteur de Saint-Flour (Cantal) ; que ce soit les troupes détachées de la légion ou les gendarmes des brigades de cette même légion ayant été déplacés d'étape en étape jusqu'à ce secteur. La Compagnie de la Marne se trouve à 10 kms, à Coren-les-Eaux (Cantal). Pour les militaires de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie, l'ordre de mission pour le retour à Châlons sur Marne (zone occupée) est signé à Saint-Flour le 31 juillet 1940 par le Colonel Blanchard, commandant la légion.

Voilà, le périple de la prévôté de la 12^{ème} DIM prend fin par le retour des survivants de l'unité dans leur affectation d'origine. Certains sont prisonniers, mais des accords entre le gouvernement de Vichy et les occupants permettent leur retour chez eux dès la fin 40 ou début 41.



II) Les militaires de la Prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée morts pour la France.

A la mobilisation générale, la Prévôté de la 12^{ème} DIM compte vingt-et-un personnels. A la fin des combats de 1940, six de ces hommes sont prisonniers et six autres sont morts.



Photo des tombes provisoires (dont les prévôts) creusées en face de « l'abri des gendarmes » dans le Fort des Dunes à Leffrinckoucke, en juillet 1940. (Collection particulière)

La particularité de ces pertes réside dans le fait qu'ils sont morts tous ensemble au même endroit, au même moment et par la même bombe.

(morts : Lejeune - Beaume - Bourgeois - Décourty - Demoncey-Gillant)

(prisonniers : Bacheré - Clarenc - Harelle - Le Thœuff - Platz - Reboul)

Afin de mettre en perspective nos éléments, sur l'ensemble de la seconde guerre mondiale, neuf personnels de la prévôté de la 12^{ème} DIM de 39-40 sont morts pour la France entre 1939 et 1945, soit 42,86% de l'effectif. (morts en 1943 et 1944 : Clarenc - Lamaison - Platz)



II.1) Le Maréchal – des – Logis / Chef LEJEUNE Robert, mort pour la France au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3

Juin 1940 classe 1925, Bureau de Recrutement de Mézières, matricule n°1938 (n° dossier victime de guerre AC-21P-77686)

Robert LEJEUNE est né le 9 octobre 1905 à Antheny (ardennes).

Le 10 novembre 1925, il est incorporé pour son service militaire au 12^{ème} Régiment d'Aviation de Bombardement de jour à Neustadt (Allemagne).

Il est renvoyé dans ses foyers le 27 avril 1927.

Il est nommé gendarme-stagiaire par décision ministérielle le 31 janvier 1928 et affecté à la 2^{ème} Légion de Gendarmerie, Peloton Mobile n°18 de Beauvais. Il arrive au corps le 16 février 1928.



Maréchal-des-Logis/Chef LEJEUNE Robert

Le 27 avril 1928, il est muté à la 2^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile n°72 de Vitry.

Le 1^{er} août 1928, il est nommé garde républicain à pied.

Le garde Lejeune prête serment le 20 août 1928 devant le tribunal civil de 1^{ère} instance de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Pour convenance personnelle, il est affecté à la 6^{ème} Légion de Gendarmerie par décision du 31 décembre 1928. Il est muté gendarme à pied le 1^{er} février 1929 à la brigade de Tourteron (Ardennes).



Il est admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 1^{er} août 1930.

Il est promu Maréchal-des-Logis/Chef le 10 août 1938 à la Brigade de Givry-en-Argonne (Marne) en qualité de commandant de brigade.

Le Chef est affecté le 28 août 1939 à la prévôté de la 12^{ème} DIM et rejoint la caserne de Châlons-sur-Marne, le jour même.

Il est tué par bombe d'avion au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 juin 1940.

Il est inhumé provisoirement au fort des Dunes (emplacement n°45). Il est exhumé le 7 février 1941 afin d'être réinhumé au cimetière provisoire du fort, rang 6, emplacement 4.

Le 10 avril 1941, le Chef Lejeune est cité à l'ordre de la division avec octroi de la Croix de Guerre avec étoile d'argent pour le motif suivant : « *Sous-officier brave et courageux. A été tué glorieusement le 3 juin 1940, à son poste de combat, au Fort des Dunes, près de Dunkerque, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie.* »

La Médaille Militaire lui est concédée à titre posthume le 17 avril 1942.

Son nom est gravé sur le monuments aux morts de Givry-en-Argonne (Marne) et d'Antheny (Ardennes)

Sa dépouille est désormais inhumée dans le cimetière d'Antheny (Ardennes).

La 359^{ème} promotion de l'ESOG (Ecole des Sous-Officiers de Gendarmerie) de Chaumont porte le nom du Maréchal-des-Logis/ Chef LEJEUNE.



II.2) Le Garde BEAUME Denis, mort pour la France au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 Juin 1940

classe 1924, Bureau de Recrutement de Montpellier, matricule n°1908 (n° dossier victime de guerre AC-21P-16501)

Denis BEAUME est né le 18 août 1904 à Mèze (Hérault).

A la sortie de l'école, il est affecté à la 9^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile 392 de Courbevoie.

Le garde Beaume est affecté le 28 août 1939 à la prévôté de la 12^{ème} DIM.

Il est tué par bombe d'avion au Fort des Dunes à Leffrinckoucke (Nord) le 3 juin 1940. Sa fiche d'affectation successives précise qu'il « a été enseveli sous les décombres par deux bombes ».

Il est inhumé provisoirement au fort des Dunes (emplacement n°43).



Garde BEAUME Denis

Il est exhumé probablement le 7 février 1941 afin d'être réinhumé au cimetière provisoire du fort, rang 6, emplacement 1.

Son nom est gravé sur les monuments aux morts de Courbevoie (hauts-de-Seine) et de Mèze (Hérault).

Sa dépouille est inhumée actuellement au cimetière de Mèze (Hérault).

Le 1^{er} octobre 1941, les enfants du garde Beaume ont été adoptés en qualité de pupille de la nation par jugement du Tribunal départemental de l'Hérault (section de Montpellier). Le tribunal civil de Montpellier par son jugement du 15 mars 1924 en avait fait de même en faisant adopter par la nation le futur garde Beaume. Son père, antonin Beaume, était mort pour la France des suites de la guerre 14-18, le 20 janvier 1922.



Derrière la tombe du gendarme Gillant (sic!), à gauche, la tombe du garde Beaume

La dépouille du garde Beaume est revenue à Mèze, le jour du mariage de sa fille Ginette ; dernier clin d'oeil d'un père.

L'arrivée des corps n'est pas prévenue. Le préposé délivre le corps au maire. Charge à lui d'organiser la restitution à la famille. Dans ce dernier cas, le hasard a rattrapé la vie.



II.3) Le Gendarme BOURGEOIS André, mort pour la France au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 Juin 1940

classe 1922, Bureau de Recrutement de Mézières.(n° dossier victime de guerre AC-21P-30819)

André BOURGEOIS est né le 7 décembre 1902 à Deville (Ardennes)

De 1922 à 1932, il occupe les fonctions de douanier à Givet (Ardennes).

Le 26 juin 1931, il est admis en gendarmerie. A l'issue de l'école, il est affecté à la brigade territoriale de Sompuis (Marne), 6^{ème} Légion de Gendarmerie et est nommé gendarme le 1^{er} février 1932.

Le gendarme Bourgeois sert à la brigade de Sompuis de 1932 à 1939.

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée.

Il est tué par bombe d'avion au Fort des Dunes à Leffrinckoucke (Nord) le 3 juin 1940.



Gendarme BOURGEOIS André

Nous n'avons pas de données sur ses sépultures provisoires. En revanche, sa dépouille demeure désormais au cimetière de Deville (Ardennes).



Diplôme de la Médaille Militaire du gendarme Bourgeois

Le 10 avril 1941, le gendarme Bourgeois est cité à l'ordre de la division avec octroi de la Croix de Guerre avec étoile d'argent pour le motif suivant : « *Sous-officier brave et courageux. A été tué glorieusement le 3 juin 1940, à son poste de combat, au fort des Dunes près de Dunkerque, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie.* »

La Médaille Militaire lui est concédée à titre posthume le 17 avril 1942.

Son nom est gravé sur les monuments aux morts de Sompuis (Marne) et Deville (Ardennes).

La caserne de gendarmerie de Sommesous, autrefois implantée à Sompuis, porte le nom de gendarme André Bourgeois.



Plaque apposée jadis à la brigade de Sompuis, puis à la brigade de Sommesous (Marne).



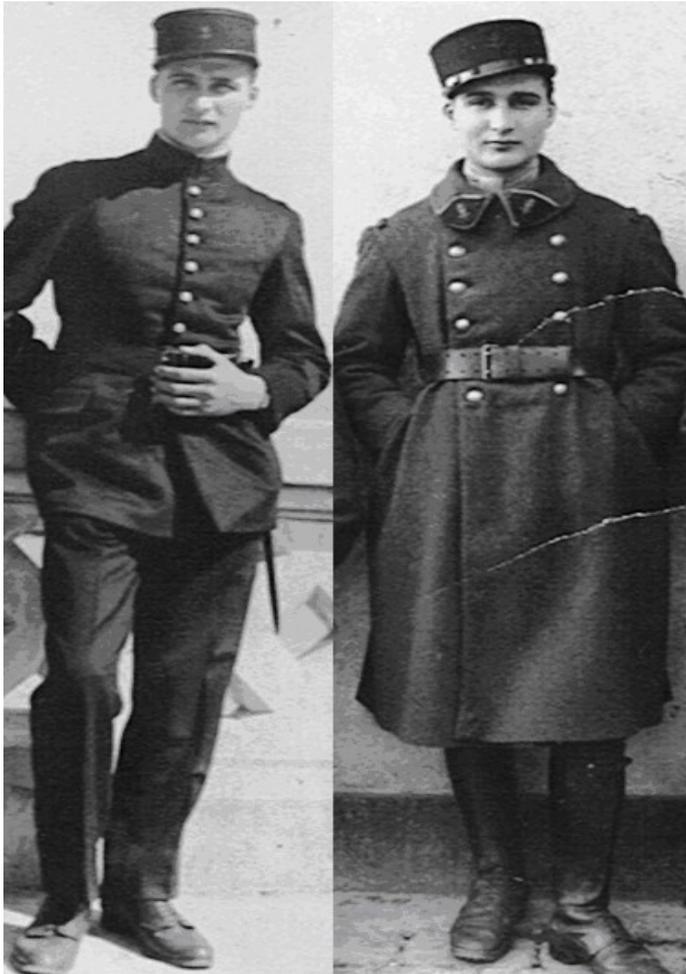
II.4) **Le Gendarme DÉCOURTY Robert, mort pour la France au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 Juin 1940** classe 1933, Bureau de Recrutement de Tours, matricule n°806. (n° dossier victime de guerre AC-21P-114113)



Gendarme DÉCOURTY Robert

Robert DÉCOURTY est né le 27 février 1913 à Brunoy (Seine et oise).

Il commence sa carrière militaire en s'engageant en 1930 dans l'artillerie coloniale.



Artilleur Colonial (Bigor) Décourty, début des années 30

Il sert plusieurs années à la Compagnie d'Ouvriers d'Artillerie Coloniale du Levant à Beyrouth (Liban).

Il est admis en école de gendarmerie le 4 septembre 1936. Le 1^{er} avril 1937, il est nommé garde à la 2^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile n°45 à Limoges.

En 1938, il est muté gendarme à la 12^{ème} Légion de Gendarmerie, à la brigade de La Force (Dordogne). A la mobilisation générale de 1939, il est affecté à la section de dépôt de gendarmerie n°1 à Amiens.

Le 23 janvier 1940, le gendarme Décourty est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM en remplacement du gendarme Mirgain, rayé des contrôles pour maladie.

Il est tué par bombe d'avion au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 juin 1940.

Il est inhumé provisoirement au fort des Dunes (emplacement n°39). Il est exhumé le 11 février 1941 afin d'être réinhumé au cimetière provisoire du fort, rang 5, emplacement 6. Lors de son exhumation, le procès-verbal précise qu'un chapelet a été retrouvé et qu'il a été adressé aux services des sépultures militaires.

Il repose toujours à Leffrinckoucke mais à la nécropole nationale « définitive » du fort des dunes, tombe n°39.

Beyrouth, le 30/5/33.
Cher Parents, Frères, Sœur et G-mère.
Je fais réponse à votre dernière lettre, je vois que le beau temps est arrivé pour vous, pour nous ça ne change pas beaucoup il nous a guère quitté.
Je suis un peu en retard pour vous écrire, mais ce n'est pas de ma faute j'étais en mission pour composer un canon dans un poste et j'ai été presque toute la semaine absent de Beyrouth.
J'ai déjà été prendre de bons bains salés et de soleil, dans ce pays nous avons tous la montagne et la mer, quand l'on s'élève d'un côté l'on va de l'autre.
Enfin je ne puis plus après, chose à vous raconter, bien le bonjour à tout le monde et je termine en vous embrassant très tendrement. Robert.

Carte écrite à Beyrouth par Robert Décourty

Le 25 février 1944, le gendarme Décourty est cité à l'ordre de la division avec octroi de la Croix de Guerre avec étoile d'argent pour le motif suivant : « Sous-officier brave et courageux. A été tué glorieusement le 3 juin 1940, à son poste de combat, au fort des Dunes près de Dunkerque, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie. »

La Médaille Militaire lui est concédée à titre posthume le 8 août 1944.

Sur sa fiche d'affectations successives, il est précisé : « Sans nouvelle depuis le 3 juin 1940. Aurait été tué au fort des Dunes à Dunkerque. » et « Affecté le 1^{er} Juin 1941 à Brigade de La Force (compagnie de dordogne) ». Ces données peuvent expliquer que la Croix de Guerre et la Médaille Militaire soient décernées plus tard qu'à ses camarades d'infortune.

Son nom est gravé sur le monument aux morts des Savonnières (Indre-et-Loire).



**II.5) Le Gendarme DEMONCY Rémy,
mort pour la France au Fort des Dunes à
Leffrinckoucke le 3 Juin 1940** classe 1923,
Bureau de Recrutement de Châlons-sur-Marne,
matricule n°720. (n° dossier victime de guerre AC-21P-116873)

Rémy DEMONCY est né le 11 juin 1903 à Essarts-les-Sézanne (marne)

Il est admis en gendarmerie le 17 juillet 1930.

A l'issue de l'école, il est nommé gendarme à la 6^{ème} Légion de Gendarmerie, brigade de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne).

Le 28 août 1939, il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM.

L'hiver 39-40 est particulièrement rigoureux. Le 14 janvier 1940, le gendarme Demoncy est admis à l'hôpital mixte d'avesnes ; il en sort le 26 janvier 1940 et obtient une Permission à titre de convalescence (PATC) de 10 jours. Le 1^{er} février 1940, en cours de convalescence, il est admis à l'hôpital de Ste Ménehould. Il en sort le 27 février 1940 et obtient à nouveau 10 jours de PATC. Il rentre de convalescence le 10 mars 1940.



Gendarme DEMONCY Rémy

Au cours de la retraite de la 12^{ème} DIM, il est chargé d'assurer la sécurité de la camionnette du trésor de la division en route vers le sud. Perdu dans les embouteillages, ce véhicule part finalement vers le nord. (Un fourgon-trésor a été retrouvé dans les fossés du fort des dunes lors de fouilles).

Il est tué par bombe d'avion au Fort des Dunes à Leffrinckoucke le 3 juin 1940.

Il est inhumé provisoirement au fort des Dunes (emplacement n°40). Il est exhumé le 11 février 1941 afin d'être réinhumé au cimetière provisoire du fort, rang 5, emplacement 5.



Plaque apposée à la brigade de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne).

Le 10 avril 1941, le gendarme Demoncy est cité à l'ordre de la division avec octroi de la Croix de Guerre avec étoile d'argent pour le motif suivant : « *Sous-officier brave et courageux. A été tué glorieusement le 3 juin 1940, à son poste de combat, au Fort des Dunes, près de Dunkerque, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie.* »

La Médaille Militaire lui est concédée à titre posthume le 17 avril 1942.

Son nom est gravé sur le monument aux morts de Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson(Marne)

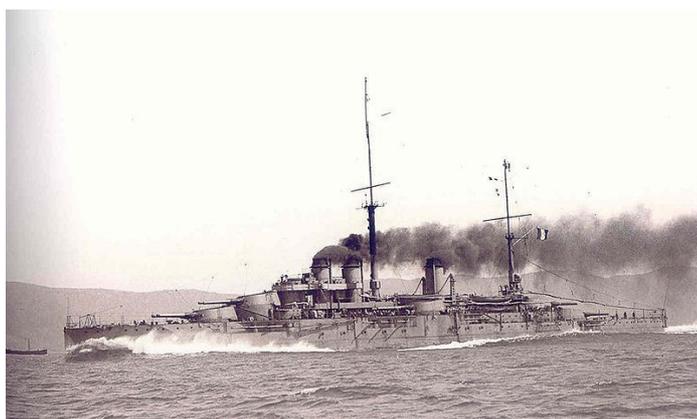
Sa dépouille est inhumée dans le cimetière de Dommartin-Lettrée (Marne)



**II.6) Le Gendarme GILLANT Victor,
mort pour la France au Fort des Dunes à
Leffrinckoucke le 3 Juin 1940** classe 1925,
Bureau de Recrutement de Bar-le-Duc, matricule
n°1279. (n° dossier victime de guerre AC-21P-194754)

Victor GILLANT est né le 23 mars 1905 à Ville en Woëvre (meuse).

Il passe son certificat d'études en juin 1919 et obtient la mention « bien ».



Le cuirassé « Paris »

En 1925-26, il effectue son service militaire dans la Marine Nationale à bord du cuirassé « PARIS » en tant que matelot, standardiste, aide-timonier : « *excellent garçon, qui a toujours fait preuve à bord de zèle et de grande honnêteté.* ».

Il est admis en gendarmerie par décision ministérielle en date du 23 mars 1927. Il est affecté pour ordre à la 7^{ème} Légion de Gendarmerie de Besançon (Doubs).



Gendarme GILLANT Victor

Le 2 septembre 1927, le Colonel Chanu, commandant la 7^{ème} Légion prévient l' « *ancien militaire Gilland (sic !) Victor qu'il est nommé élève-garde à cheval et qu'il doit rejoindre sans délai Besançon* ».

Le 1^{er} avril 1928, le Lieutenant-colonel AVET, chef de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie prévient l'élève gendarme à cheval Gilland (re-sic !) de la brigade de Ligny-en-Barrois (Meuse) qu'il est nommé gendarme à cheval à la même résidence.

Le gendarme Gillant prête serment le 24 avril 1928 devant le tribunal civil de 1^{ère} instance, séant à Saint-Mihiel (Meuse).

Par la suite il semble qu'il soit muté à la brigade de Fismes (Marne), puis de Sermaize-les-Bains, où le trouve la mobilisation générale.

Il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM le 28 août 1939, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Le 3 juin 1940, il trouve la mort au Fort des Dunes à Leffrinckoucke, au cours d'un bombardement aérien de l'aviation allemande. Du 10 mai 1940 au 3 juin 1940, le gendarme Gillant tient un carnet où il

consigne l'ensemble des services qu'il effectue et des lieux où il passe. Ces écrits se révèlent une mine d'informations très précieuses.



Le gendarme Gillant sur une Peugeot P112 devant les chambres de sûreté à Sermaize-les-Bains (Marne).

Il est inhumé à l'emplacement n°38 du fort des Dunes. Il est exhumé le 27 février 1941 afin d'être réinhumé au cimetière provisoire du fort des dunes, rang n°4, place n°2.

Le 10 avril 1941, le gendarme Gillant est cité à l'ordre de la division avec octroi de la Croix de Guerre avec étoile d'argent pour le motif suivant : « *Sous-officier brave et courageux. A été tué glorieusement le 3 juin 1940, à son poste de combat, au Fort des Dunes, près de Dunkerque, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie.* »



Inauguration de la caserne «Gendarme Gillant» à Sermaize-les-Bains, le 7 juillet 1946.

La Médaille Militaire lui est concédée à titre posthume le 17 avril 1942.

Son nom est gravé sur le monument aux morts de Sermaize-les-Bains (Marne) et de Ville-en-Woëvre (Meuse).



Plaque d'origine apposée désormais dans la nouvelle brigade de Sermaize-les-Bains (construite en 1963).

Le 7 juillet 1946, une plaque est apposée à la brigade de Sermaize-les-Bains à la mémoire du gendarme Gillant.

Sa dépouille est exhumée en 1946 pour être réinhumée dans le caveau familial (Fouyssac) au cimetière de Ligny-en-Barrois (Meuse) depuis le 3 juillet 1948.



II.7) Le Garde CLARENC Elie, mort pour la France à Ivry-sur-Seine le 6

Septembre 1943 classe 1929. (n° dossier victime de guerre AC-21P-45793)

Elie CLARENC est né le 31 décembre 1909 à la Salvetat-Peyrales (Aveyron). Il est admis en gendarmerie le 11 septembre 1936. Sa première affectation est à la 15^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile.

Quand la mobilisation générale est décrétée, il fait partie de la 9^{ème} LGRM, Peloton Mobile n°116 d'Ivry-sur-Seine.

Le 28 août 1939, il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM.

Après avoir participé à la manœuvre Dyle, il retraite avec son unité.

Au cours de cette retraite, il est probablement fait prisonnier du côté de Jenlain dans la nuit du 19 au 20 mai 1940.

Quoiqu'il en soit, la liste officielle n°56 des prisonniers de guerre du 22 décembre 1940 indique que Clarenc Elie se trouve au Stalag Ila de Neubrandenbourg (Allemagne).

La majorité des gendarmes prisonniers lors de la campagne de France sont libérés à la fin 40 -début 41. Les allemands renvoient ces gendarmes dans leur brigade afin de maintenir l'ordre plus facilement et le tout par des français. Il en est de même du garde Clarenc. Cependant, au cours de son internement, il a contracté une maladie.



Garde CLARENC Elie

Le 31 janvier 1941, il est mis en congé maladie pour six mois. Quatre autres congés seront décidés jusqu'au 31 juillet 1943, date à laquelle le garde Clarenc est mis en congé longue durée. Il se retire 38 rue de la mairie à Ivry-sur-Seine.

Le 30 août 1943, Elie Clarenc épouse Anne Blanc à La Salvetat-Peyrales. Ce mariage est autorisé par le Colonel, commandant la 16^{ème} Légion de Gendarmerie à Montpellier, le 20 août 1943.

Le garde Clarenc Elie décède des suites de sa maladie contractée au stalag le 6 septembre 1943.

Son corps repose à La Salvetat-Peyrales.

A ce jour, il apparaît que son nom ne figure sur aucun monument aux morts. Des démarches sont actuellement en cours afin de réparer cet oubli avec la mairie de la Salvetat-Peyrales et l'Office Départementale des Anciens Combattants de l'Aveyron.



II.8) Le Garde LAMAISON Jean, mort au service de la France à Paris (Hôpital du Val-de-Grâce) le 26 Décembre 1944 classe 1927, Bureau de Recrutement de Saintes, matricule n°1668.

(n° dossier victime de guerre AC-21P-66330)



Le zouave Lamaison, à Casablanca (Maroc)

Jean LAMAISON est né le 5 mai 1907 à Saubion (Landes).

Il est incorporé au 1^{er} Régiment de Zouaves à compter du 10 novembre 1927. Il rejoint son régiment à Casablanca (Maroc) le 14 décembre 1927. Il est nommé à la distinction de 1^{ère} Classe le 4 octobre 1928. Le 21 mai 1929, il rejoint la 2^{ème} Compagnie du 107^{ème} Régiment d'Infanterie pour sa libération de son service militaire.

Le 10 décembre 1935, il se rengage pour six mois au titre du 117^{ème} Régiment d'infanterie en vue de son admission ultérieure dans la gendarmerie.

Il est nommé élève-garde à pied par décision ministérielle du 9 janvier 1936 et affecté à la 10^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile au Peloton Mobile N°271 de Mamers (Sarthe) à compter du 1^{er} février 1936.

Le 14 mars 1936, Il est affecté à Courbevoie, au Peloton Mobile n°388, 12^{ème} Compagnie de la 9^{ème} LGRM. Le garde Lamaison est titularisé le 1^{er} août 1936 et prête serment devant le tribunal de 1^{ère} instance de Paris le 12 août 1936.

Au cours d'un maintien de l'ordre à Clichy, le 16 mars 1937, il est blessé en recevant sur le casque une grille métallique de tour d'arbre. Il est à noter qu'il s'agit de la « fusillade de Clichy » au cours de laquelle les gardes mobiles reçoivent l'ordre de tirer sur la foule. Le bilan est d'au moins six morts et cet épisode constitue l'un des principaux éléments de la chute du Front Populaire.

Il est admis dans le corps des sous-officiers de carrière le 19 juin 1939.



Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Division d'Infanterie Motorisée, administrée par la 6^{ème} Légion de Gendarmerie. Il obtient son brevet militaire de conduite de véhicule militaire ainsi que les motocyclettes. Cette carte est signée par le commandant du Train de la 12^{ème} DIM.

Un certificat médical établi à Monpazier le 25 juillet 1940 indique que Lamaison a été hospitalisé durant hiver 40 pour râles suspects du poumon gauche à l'hôpital de St Quentin du 20 au 24 février 1940.

A la suite des combats de mai 40 et la dissolution de la prévôté de la 12^{ème} DIM, il est affecté à la prévôté de l'armée de Paris le 12 juin 1940, unité elle-même dissoute le 1^{er} juillet suivant.

A cette date, le garde Lamaison suit ses camarades de combat dans le retour vers leur ancienne affectation. Il devient gendarme à la brigade d'Anglure (Marne) de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie. Le 1^{er} octobre 1943, une réorganisation territoriale de la gendarmerie, il passe à la Légion de Champagne, Compagnie de la Marne.

En 1944, son état de santé se dégrade. Le gendarme Lamaison souffre de migraines persistantes dont l'origine est la blessure reçue en service à Clichy en 1936. Un hématome s'est transformé en tumeur au cerveau. Il est prévu de l'opérer afin de le soulager.

Le 26 décembre 1944, au cours de l'opération à l'hôpital du Val de Grâce, le gendarme Lamaison trouve la mort.



II.9) **Le Gendarme PLATZ Marcel,**
mort pour la France à Reims le 9
Novembre 1944 classe 1924, Bureau de
Recrutement de Bar-le-Duc(n° dossier victime de guerre AC-21P-
136290)



Gendarme PLATZ Marcel

Marcel PLATZ est né le 19 juillet 1904 à Seuzey (Meuse).

Il est admis en gendarmerie le 24 juin 1932 et nommé gendarme le 1^{er} février 1933.

Lors de la mobilisation générale de 1939, il sert à la 6^{ème} Légion de Gendarmerie, Brigade de Vanault-les-Bains (Marne).

Il est affecté à la prévôté 12^{ème} DIM le 28 août 1939.

Il effectue l'ensemble de la campagne avec la prévôté de la 12^{ème} DIM.

Au cours du très rigoureux hiver 1940, le gendarme Platz est évacué le 21 février sur le groupe de santé divisionnaire (GSD12). Il en sort le 24 février 1940.

Au cours de l'embuscade de Jenlain, il est supposé prisonnier. Aucun élément ne permet de déterminer son parcours ultérieur.

Toutefois, il se retrouve au Stalag II D de Stargard (ou II B) et est libéré à la fin de l'année 1940.

En 1941, Il est réaffecté à son poste de la brigade de Vanault-les-Bains. Le 16 avril 1944, il est muté à la Brigade de Verzy (Marne).



Gendarme Platz au stalag II D présentant sur son calot l'insigne du "Coq" de la 12^{ème} DIM et sa grenade de casque en maillechort

Le 9 novembre 1944, il est renversé par un camion américain au cours d'un service de police de circulation dans la ville de Reims (Marne).

Il est reconnu « Mort pour la France ».

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Seuzey.



III) Devenir des autres militaires de la Prévôté de la 12^{ème} D.I.Mot.

III.1) **Le Capitaine MORIN Marius** classe 1916, Bureau de Recrutement de Cosne, matricule n°652.

Marius, Henri MORIN est né le 7 janvier 1896 à Léré (cher).

Son père, Morin René, est gendarme à Léré.

Le 7 janvier 1914, il s'engage en qualité d'engagé volontaire pour cinq ans au titre du 11^{ème} Régiment de Cuirassiers. Le 23 mars 1914, il est affecté au 2^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale où il passe successivement 1^{ère} classe et caporal en février et mars 1915. Le 16 août 1915, il est muté au 52^{ème} RIC et devient sergent le 2 février 1916. Visiblement reconnu pour ses capacités, il est détaché au dépôt et la compagnie d'instruction de Valréas à compter du 24 juin 1917. Il en sort Sous-lieutenant le 24 septembre 1918 et finit la guerre au 52^{ème} RIC.

Dans l'après guerre, il sert successivement au sein du 33^{ème} RIC du Maroc (où il passe lieutenant), du 10^{ème} Bataillon Sénégalais puis du 13^{ème} Régiment de

Tirailleurs Sénégalais. Enfin, il revient au 2^{ème} RIC le 24 mai 1925 et au 21^{ème} RIC en Novembre 1928 où il est nommé Capitaine le 25 septembre 1929.

Le 3 octobre 1929, il est admis à l'École d'Application de Gendarmerie de Versailles, classé 10^{ème} sur 14.

Il est nommé à nouveau Capitaine en gendarmerie le 25 décembre 1930 et affecté à la 7^{ème} compagnie de la 4^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile.

Il prête serment le 14 janvier 1931 devant le Tribunal de 1^{ère} instance d'Orléans.

Le 25 mars 1934, le Capitaine Morin prend le commandement de la section de Corbeil, Légion de Gendarmerie de Paris.

Il est affecté en qualité de commandant de la prévôté de la 12^{ème} DIM, le 27 août 1939.

Il suit la 12^{ème} DIM jusqu'à son ultime sacrifice dans le secteur de Dunkerque. Le 3 juin 1940, il assiste à la disparition de ses gendarmes et gardes ensevelis sous les décombres de leur abri au fort des dunes de Leffrinckoucke.

Selon les souvenirs de Louis Bouleau (secrétaire d'Etat-Major de la 12^{ème} DIM), le Capitaine Morin armé d'une petite pelle tente en vain de dégager ses hommes, mais à chaque pelleté, le sable coule et comble le trou qu'il vient de creuser. Au soir du 3 juin 1940, c'est un homme désabusé qui tente le tout pour le tout afin de ne pas être fait prisonnier dans la « poche de Dunkerque ».

Dans un rapport sur son action en mai-juin 1940, daté de mai 1941, le capitaine Carton du 1^{er} bureau de l'EM de la 12^{ème} DIM indique qu'il croise le capitaine Morin au carrefour de malo-terminus vers 19H30.

Il réussit à s'embarquer vers l'Angleterre dans des circonstances indéterminées.

Ce dernier élément explique le fait que Morin ne soit pas très bien vu du reste des anciens de la 12^{ème}, pour la plupart fait prisonnier durant leur périple dans le nord. Quoiqu'il en soit, ses états de services ultérieurs justifient probablement son acte.

Le 25 juin 1940, il est nommé Chef d'escadron. Il est affecté à la 16^{ème} Légion de Gendarmerie à Mende (Lozère).

Par arrêté en date du 30 décembre 1940, le CES Morin est mis à la retraite d'office pour s'être rendu sans ordre en Algérie (19^{ème} Légion de Gendarmerie) en juin 1940. Cet arrêté prend effet le 22 janvier 1941.

En novembre 1942, il coopère au débarquement des alliés en Afrique du Nord.

Il est réintégré dans ses grades et qualités le 4 février 1943 (avec effet rétroactif au 22 janvier 1941) et se distingue comme commandant de la compagnie de

Sétif (Algérie) (7 avril 1943, félicitations du Cdt de la 19^{ème} région pour traque de parachutistes Allemands et Italiens).

Le 1^{er} décembre 1943, il est affecté à la compagnie autonome de Corse dont il prend le commandement le 1^{er} février 1944. Le 25 décembre 1943, il est nommé Lieutenant-colonel.

Le 25 décembre 1944, il prend le commandement par intérim de la Légion de Gendarmerie de Paris-Est, rebaptisé Légion de Paris le 22 février 1945 et 1^{ère} Légion de Gendarmerie le 1^{er} juin 1946.

Le Lieutenant-colonel est fait Colonel le 10 octobre 1946.

Le 7 avril 1952, le Colonel Morin est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des contrôles de l'armée active.



Général de brigade Morin

Le 1^{er} mai 1952, il est promu Général de Brigade dans la 2^{ème} section (JO du 30 avril 1952).

Il meurt le 1^{er} mai 1983 à Paris (5^{ème}), à l'Hôpital Militaire du Val de grâce des suites d'une longue maladie.

Il est inhumé à Léré (Cher).

Afin de bien cerner les qualités de Marius Morin, il est intéressant de lire l'avis du Colonel Houllier, commandant la gendarmerie de la région de Paris en date du 8 novembre 1945 pour la proposition à l'avancement au grade d'officier de la Légion d'Honneur : « Officier qui s'était déjà distingué au cours de la guerre 1914-1918 (2 blessures, 2 citations). Admis d'office à la retraite le 30 décembre 1940, en

raison de son attitude résistante, il a coopéré en novembre 1942 au débarquement des alliés en Afrique du nord. Rappelé au service le 4 février 1943, il se distingue, comme commandant de compagnie en Algérie, par une activité intelligente qui lui valut d'élogieuses félicitations du Général commandant la 19^{ème} Légion de Gendarmerie le 7 avril 1943. Promu Lieutenant-colonel, il a parfaitement réussi dans le commandement de la compagnie de Corse en 1943 ; a été un auxiliaire précieux du Gouverneur Militaire de l'île. A la tête de la Légion de Paris depuis le début de l'année, il s'affirme un chef de corps actif, dévoué ayant le sens du commandement.

Cet officier supérieur (chevalier du 6 juillet 1929) s'est ainsi acquis des titres nouveaux qui, ajoutés à ses 13 campagnes, à ses 31 années de service, le mettent en vedette pour une proposition d'avancement dans l'ordre de la Légion d'Honneur. » N° de préférence : 1/8.

Décorations :

Croix de Guerre 14-18, avec citations à l'ordre du régiment et de l'armée, Médaille Coloniale « Maroc », Médaille de la victoire, Médaille Commémorative de la grande guerre, Médaille de la résistance française (décret du 31-03-1947), Commandeur de la Légion d'Honneur le 3-01-1953 (JO du 7-01-1953) Officier du 10-07-1946 et Chevalier du 9-07-1929. A droit au port de fourragère Croix de Guerre à titre personnel.



III.2) Le Maréchal – des – Logis / Chef ALHON Roland classe 1923, Bureau de Recrutement de Mézières



Mdl/Chef ALHON Roland

Roland ALHON est né le 2 avril 1903 à Vrigné-au-Bois (Ardennes).

Il est admis en gendarmerie le 28 mars 1928. Il est nommé gendarme le 30 octobre 1928 à la 6^{ème} Légion de Gendarmerie. Il devient Maréchal-des-Logis/Chef le 10 octobre 1933 et est muté à la brigade d'Orbais-l'Abbaye (Marne).

Le 12 décembre 1939, il rejoint la prévôté de la 12^{ème} DIM en remplacement du MdL/Chef Coxam. (ordre n°6704/FT du GQG du 27 novembre 1939). Il est vraisemblablement le chef secrétaire de L'unité.

Il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Il fait partie du détachement ayant pris la route de Domfront puis de l'Orne et enfin de la Dordogne et du Cantal.

A la fin 1940, il est de retour à la brigade d'Orbais-l'Abbaye.



Remise de la Médaille Militaire au M-d-L/Chef ALHON en 1941 devant la Brigade d'Orbais-l'Abbaye (Marne).

Le 25 octobre 1941, la Médaille Militaire lui est concédée.

Le 10 septembre 1942, il est muté Adjudant à la brigade de Châlons-sur-Marne. Il est nommé Adjudant-chef le 15 octobre 1944 à Sézanne (Marne). Enfin, le 16 novembre 1946, il devient commandant de brigade à Chaumont (Haute-Marne).

Il est rayé des contrôles pour limite d'âge le 2 avril 1958 et se retire rue Ledru-Rollin à Chaumont.



III.3) Le Maréchal – des – Logis / Chef

COXAM Arthur classe 1922, Bureau de Recrutement de Mézières

Arthur COXAM est né le 14 octobre 1902 à Les Hautes-Rivières, lieu-dit Linchamps (Ardennes).

Il est admis en gendarmerie le 24 décembre 1926.

Il est nommé gendarme le 14 octobre 1927.



Le Maréchal-des-Logis/Chef COXAM Arthur

Il est nommé Maréchal-des-Logis/Chef à la brigade de Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne) le 10 novembre 1938.

Il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM, le 28 août 1939.

Le 12 décembre 1939, il rejoint sa brigade de Saint-Rémy-en-Bouzemont, remplacé par le MdL/Chef Coxam. (ordre n°6704/FT du GQG du 27 novembre 1939).

Il est muté à la brigade de Stenay (Meuse) en qualité d'adjudant le 1^{er} Août 1943.

Puis, il connaît les brigades de Frouard (Meurthe-et-Moselle) et Morhange (Moselle)

Il est titulaire de la Médaille Militaire.

Il est rayé des contrôles par limite d'âge le 14 octobre 1957.

Il meurt à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 23 janvier 1966.



III.4) Le Maréchal – des – Logis / Chef **DUBOIS Yvon**

Aucune information n'a pu être retrouvée à ce jour, sur le Maréchal-des-Logis/Chef Yvon DUBOIS.

Toutefois, il paraît cohérent que le parcours du chef Dubois soit en partie identique au chef Alhon pour la période fin 1939-1940 et qu'il soit de retour à la brigade de Vertus (Marne) à la fin 1940.



Le Maréchal-des-Logis/Chef DUBOIS Yvon



III.5) Le Gendarme BACHERÉ Georges

classe 1919, Bureau de Recrutement de la Seine
Georges BACHERÉ est né le 23 janvier 1899 à Paris (6^{ème}).

Il est admis en gendarmerie le 29 mars 1928. Il est nommé gendarme à la brigade de Mourmelon-le-Grand (Marne) le 29 octobre 1928.

La Médaille Militaire lui est concédée le 10 décembre 1936.

Il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM, le 28 août 1939. Le 13 janvier 1940, il est admis à l'hôpital mixte d'avesnes pour des problèmes pulmonaires; il en sort le 18 janvier 1940 et rejoint la prévôté.

Il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Dans la nuit du 19 au 20 mai 1940, Il est fait prisonnier du côté de Jenlain(Nord). La liste officielle des prisonniers n°57 nous indique qu'il se trouve au stalag IIA de neubrandenburg (prusse orientale).

Le 1^{er} septembre 1941, il se trouve à nouveau la brigade de mourmelon le grand.

Il est nommé Maréchal-des-Logis/Chef à la brigade d'Auve (Marne) le 13 octobre 1944.

Le 13 novembre 1945 il est affecté à la 1^{ère} Légion d'occupation, compagnie de la Sarre, brigade de Fholey.

Il est rayé des contrôles par retraite le 1^{er} juillet 1947.



III.6) Le Garde BRELIVET Jean classe 1932, Bureau de Recrutement de Quimper
 Jean BRELIVET est né le 11 janvier 1912 à Logonna Quimerch (Finistère)
 Il est incorporé au 71^{ème} régiment d'Infanterie le 15 avril 1933. Il est libéré de son service militaire le 29 mars 1934 en tant que caporal.
 Il est admis en gendarmerie le 4 septembre 1936. Le 12 septembre 1936, il est affecté en tant qu'élève garde à pied à la 4^{ème} compagnie de Quimper.



Le Garde BRELIVET Jean

Il est nommé Garde Républicain Mobile à la 9^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile n°384 de Courbevoie (Seine) le 1^{er} avril 1937.
 Il prête serment le 6 avril 1937 devant le tribunal de 1^{ère} instance de Cherbourg (Manche).
 Il est affecté à la prévôté de la 12^{ème} DIM, le 28 août 1939.
 Au cours de l'embuscade de Jenlain, il est supposé prisonnier. Toutefois, il réussit à éviter les Allemands et se retrouve à la section de Mortagne-au-Perche (Orne) à la fin mai 1940. Il est affecté à la prévôté de l'armée de Paris le 12 juin 1940. Il suit cette unité à Monpazier (Dordogne) et à Coren-les-Bains (Cantal).
 Ayant appartenu à la prévôté de la 12^{ème} DIM, unité originaire de la 6^{ème} Légion de Gendarmerie, et bien que garde, il devient gendarme à la brigade de Vanault-les-Bains (Marne).

Le 1^{er} novembre 1942, il est muté en convenue personnelle à la 3^{ème} Légion de Gendarmerie, compagnie du Finistère, brigade de Landerneau.
 Il est décoré de la Médaille Militaire le 12 décembre 1952. Il obtient la croix du combattant n°107765, délivrée à Quimper le 21 janvier 1956.
 Il est rayé des contrôles par limite d'âge le 11 janvier 1967. Il se retire dans sa ville de Landerneau.
 Le gendarme Brélivet meurt à Landerneau (finistère) le 3 mai 1996.



III.7) Le Gendarme COUVERT André
 classe 1920, Bureau de Recrutement de Mézières
 André COUVERT est né le 30 octobre 1900 à Laifour (Ardennes).
 Il est admis en gendarmerie le 30 novembre 1929. Il est nommé Gendarme à la 6^{ème} Légion de Gendarmerie le 1^{er} juillet 1930.
 Avant la mobilisation générale, il sert à la brigade de Sainte-Ménéhould (Marne).
 Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Dim. D'après des renseignements concordant, il est le conducteur de la camionnette de la prévôté.
 Il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Il fait partie du détachement ayant pris la route de Domfront puis de l'Orne et enfin de la Dordogne et du Cantal.
 A la fin 40, il est de retour à la brigade de Sainte-Ménéhould.
 Le 1^{er} janvier 1942, il est muté à la brigade de Châlons sur Marne (Marne), puis le 16 février 1945, il est à Nogent en Bassigny (Haute-Marne) et en fin son ultime affectation est le fichier de Chaumont le 16 septembre 1945.
 La Médaille Militaire lui est concédée le 11 juillet 1947.
 Il est rayé des contrôles le 30 octobre 1955 par limité d'âge.
 Il meurt à Charleville Mézières le 5 mars 1994



III.8) Le Gendarme ETERNOT Henri
 classe 1920
 Henri ETERNOT est né le 16 mai 1900 à Dommartin le St Père (Haute-Marne).
 Le 2 décembre 1919, il est adopté par la nation par le jugement du tribunal civil de Wassy. Son père Auguste Eternot est mort pour la France le
 Dès la fin 1927 début 1928, il passe les tests gendarmerie et les visites médicales. Ces dernières

l'ajournement pour varices ». Il est admis en gendarmerie le 17 octobre 1930 et est affecté au Peloton Mobile n°50 de Lérrouville en qualité d'élève-garde.

Il est muté en avril 1931 au Peloton Mobile n°18 de Beauvais.



Le Gendarme ETERNOT Henri

Il est nommé garde le 1^{er} juin 1931. Au cours d'un déplacement, il prête serment devant le tribunal de 1^{ère} instance de Lille.

En 1932, le garde Eternot établit une demande de mutation pour la 6^{ème} Légion de Gendarmerie. En Juillet 1932, il est affecté à la brigade de Givry-en-Argonne (Marne). Durant cette période, il effectue plusieurs séjours détaché à la prévôté du camp de Suippes.

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Dim.

Le 28 décembre 1939, le gendarme Eternot tombe malade en permission. Il est admis à l'hôpital de Ste-Ménéhould. Il en sort le 7 janvier 1940 et obtient 10 jours de PATC. Le 1^{er} février 1940, il est à nouveau évacué sur le groupe de santé divisionnaire (GSD12). Il en sort le 8 février.

Par la suite, il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Il fait partie du détachement ayant pris la route de Domfront puis de l'Orne et enfin de la Dordogne et du Cantal.

A la fin 40, il est de retour à la brigade de Givry-en-Argonne.

L'ambiance a beaucoup changé et des problèmes voient le jour avec son commandant de brigade. Il

semble que ce dernier soit ami avec un entrepreneur que le gendarme Eternot a jadis verbalisé. Il apparaît également qu'il a refusé une fois de ramasser des tracts gaullistes...

Il est réformé par mesure disciplinaire le 1^{er} février 1942.

Il meurt à Saint-Dizier le 27 mars 1982.



III.9) **Le Gendarme GOFFARD Maurice** classe 1917, Bureau de Recrutement de Bar-le-Duc



Le Gendarme GOFFARD Maurice (photo supposée)

Maurice GOFFARD est né le 2 novembre 1897 à Ardeuil (Meuse).

Il est admis en gendarmerie le 26 septembre 1928. Il est nommé gendarme le 30 avril 1929 à la brigade d'Haussignémont (Marne).

La Médaille Militaire lui est concédée le 11 juin 1937.

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Dim.

Le 06 février 1939, le gendarme Goffard est admis à l'hôpital de St Quentin. Il en sort le 15 février 1940 avec 10 jours PATC.

Par la suite, il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Il fait partie du détachement ayant pris la route de Domfront puis de l'Orne et enfin de la Dordogne et du Cantal.

A la fin 40, il est de retour à la brigade de Haussignémont.

Le gendarme Goffard est rayé des contrôles par retraite proportionnelle le 1^{er} août 1946.



III.10) Le Gendarme HARELLE Fernand
classe 1932, Bureau de Recrutement de Bar-le-Duc

Fernand HARELLE est né le 10 juillet 1912 à Gauraincourt (Meuse).

Il est admis en gendarmerie le 5 décembre 1934. Il est nommé gendarme le 5 juillet 1935 à la brigade de Demange-aux-Eaux (Marne).

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} Dim.

Au cours de l'embuscade de Jenlain, il est supposé prisonnier. Aucun élément ne permet de déterminer son parcours ultérieur.



Gendarme Harelle au stalag II D en 1940

Toutefois, il se retrouve au Stalag II D de Stargard (ou II B) et est libéré à la fin de l'année 1940.

Il est de retour en 1941 à sa brigade de Demange-aux-Eaux.

Il est rayé des contrôles par retraite proportionnelle le 31 décembre 1946.

La Médaille Militaire lui est concédée le 13 décembre 1950.

Le gendarme Harelle est décédé le 7 mars 2005 à Neufchâteau (vosges).



III.11) Le Gendarme HARMAND Lucien
classe 1922



Gendarme Harmand Lucien en 1937

Lucien HARMAND est né le 15 mars 1902 à Mathons (Haute-Marne).

Il est admis en gendarmerie le 24 décembre 1926. Il est nommé gendarme le 15 mars 1927.

La mobilisation générale le trouve à la brigade de Vitry-le-François (Marne).

Le 28 août 1940, il est affecté à la 12^{ème} DIM.

Son parcours exact durant la campagne n'est pas déterminé.



fin 1940-début 1941

A l'automne 1940, il est de retour dans sa brigade de Vitry-le-François (Marne).

Ayant apparemment du mal à s'adapter aux missions qui lui sont confiées, il demande sa mise à la retraite. Il est rayé des contrôles par retraite proportionnelle le 1^{er} mai 1941.

Il devient par la suite fonctionnaire de Police. Le 21 avril 1942, il prête serment dans ses nouvelles fonctions d'inspecteur de Police.

Au cours de son service (gendarmerie ou police), il sauve d'une rafle une petite fille juive.

La Médaille Militaire lui est concédée le 5 mars 1952.

Le gendarme Harmand est décédé à Chaumont le 23 décembre 1976.



III.12) Le Garde LE THOEUFF Louis

classe 1929, Bureau de Recrutement de Quimper, matricule n°2143

Louis LE THOEUFF est né le 5 septembre 1910 à Mellac (Finistère).

Il s'engage en qualité d'« engagé volontaire » par devancement d'appel au titre du 65^{ème} Régiment d'Infanterie à compter du 15 avril 1930. Il est libéré du service actif à sa demande et renvoyé dans ses foyers le 15 avril 1931.

Il se rengage pour une durée d'un an le 4 novembre 1935 au titre du 65^{ème} RI en vue de son admission ultérieure dans la gendarmerie. Il est rayé des contrôles du 65^{ème} RI le 28 décembre 1935, date à laquelle il est nommé élève-garde.



Le soldat Le Thoeuff (1^{er} à gauche), chef de pièce sur mitrailleuse Hotchkiss au 65^{ème} RI

Le 1^{er} janvier 1936, il est affecté à la 5^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile n°511 de Brest (Finistère).

Le 1^{er} avril 1936, il est affecté définitivement à la 9^{ème} LGRM, Peloton Mobile n°398 de Courbevoie (Seine).

Le 1^{er} juillet 1936, il est titularisé garde à pied.

Le garde Le Thoeuff prête serment le 21 juillet 1936 devant le tribunal de 1^{ère} instance de la Seine.

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} DIM, géré par la 6^{ème} Légion de Gendarmerie de Châlons-sur-Marne.

Le 4 novembre 1939, il est admis dans le corps des sous-officiers de carrière.



Garde LE THOEUFF Louis

Il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Dans la nuit du 19 au 20 mai 1940, il est supposé fait prisonnier au cours de l'embuscade de Jenlain. Dans les faits, il réussit à éviter son arrestation jusqu'au 24 mai.

Il est interné d'après un certificat au stalag II B. Comme la plupart des gendarmes/gardes, il est de retour de captivité à la fin 40, en l'occurrence, le 17 décembre 1940.

En 1941, il est réaffecté aux forces de gendarmerie de Paris-nord-est qui devient en 1945, la 23^{ème} LGRM puis la 1^{ère} bis, le 1^{er} mai 1946 et 1^{ère} LGRM le 1^{er} novembre 1946.

Le 13 octobre 1953, la Médaille Militaire lui est concédée. (JO du 22-10-1953)

Le 20 septembre 1954, par réorganisation, il passe à la 1^{ère} Légion de Gendarmerie Mobile.

La Carte du Combattant pour la guerre 1939-1945, n°649284 délivrée par L'ODAC de la Seine lui est accordée le 7 mars 1956. Il a droit au port de la croix du combattant ainsi que la médaille commémorative

de la guerre 39-45 agrafe « France » (JO du 29 mai 1946).

Le Directeur interdépartemental de la Seine

certifie, d'après les documents que possède son service, que M. Edouard LE-THOEUFF Louis Guillaume, né le 5-9-1910 à Mellac, Finistère, a été Prisonnier de guerre à Bligny II B 42 1940 du vingt quatre, mai, mil neuf cent quarante au dix sept, décembre, mil neuf cent quarante.

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

NUM ET ADRESSE de l'intéressé :
M. Le Thoeuff Louis
42 Avenue de la République
Bains-les-Bains

Le Directeur interdépartemental de la Seine

REPUBLICQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT

N° 75... 29743

Aucun duplicata de ce certificat ne devra être délivré sans circonstances particulières. Les copies de ce certificat ne sont pas valables.

Certificat de Prisonnier de Guerre du garde Le Thoeuff

Le 30 mars 1957, il est détaché pour le maintien de l'ordre en Algérie, secteur de Blida. Il est de retour en métropole le 19 août 1957.

Le 1^{er} juillet 1962, il est admis à l'échelon exceptionnel.

Le 15 juin 1965, il est rayé des contrôles pour retraite d'ancienneté.

Il décède à Mellac (Finistère) le 28 avril 1968.



III.13) Le Gendarme MIRGAIN Roger

classe 1923

Roger MIRGAIN est né le 3 octobre 1904 à Essey-et-Maizerais (Meurthe-et-Moselle).

Il est admis en gendarmerie le 23 juin 1927. Il est nommé gendarme le 1^{er} avril 1928.

La mobilisation générale le trouve gendarme à la brigade de Sompuis (Marne).

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} DIM, géré par la 6^{ème} Légion de Gendarmerie de Châlons-sur-Marne.

Le 28 Novembre 1939, il est évacué malade jusqu'au 7 décembre. Le 10 décembre 1939, il entre à hôpital d'Avesnes. Le 17 décembre, il part en permission à titre de convalescence pour 45 jours. Il est rayé des

contrôles de la prévôté de la 12^{ème} DIM, le 31 décembre 1939. Il est remplacé à la prévôté par le gendarme Décourty.

Nous ne connaissons pas exactement l'action du gendarme Mirgain en 1940. Toutefois, le 1^{er} septembre 1941, il se trouve à nouveau à la brigade de Sompuis. Le 16 mars 1942, par convenance personnelle, il est muté à l'état-major de la section de Vitry-le-François.

La Médaille Militaire lui est concédée le 6 décembre 1949.

Il est rayé des contrôles pour retraite d'ancienneté le 1^{er} Juillet 1953.



III.14) Le Garde REBOUL Julien classe 1923

Julien REBOUL est né le 17 février 1907 à Saint-Florent (Gard).

Il est admis comme élève-garde à pied le 9 janvier 1936. Il est affecté à la 10^{ème} Légion de Gendarmerie, Peloton Mobile n°271 à Mamers à compter du 1^{er} février 1936. Le 20 avril 1936, il est affecté à la 9^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile, Peloton Mobile n°394.



Garde Reboul Julien

Il est titularisé garde à pied le 1^{er} août 1936. Il prête serment le 12 août 1936 devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de la Seine.

Le 28 août 1939, il est détaché à la prévôté de la 12^{ème} DIM, géré par la 6^{ème} Légion de Gendarmerie de Châlons-sur-Marne.

Il participe à l'ensemble de la campagne de la prévôté de la 12^{ème} DIM. Dans la nuit du 19 au 20 mai 1940, il est supposé fait prisonnier au cours de l'embuscade de Jenlain. Dans les faits, il réussit à éviter son arrestation jusqu'au 23 mai 1940. La date de libération du garde Reboul est non déterminée.

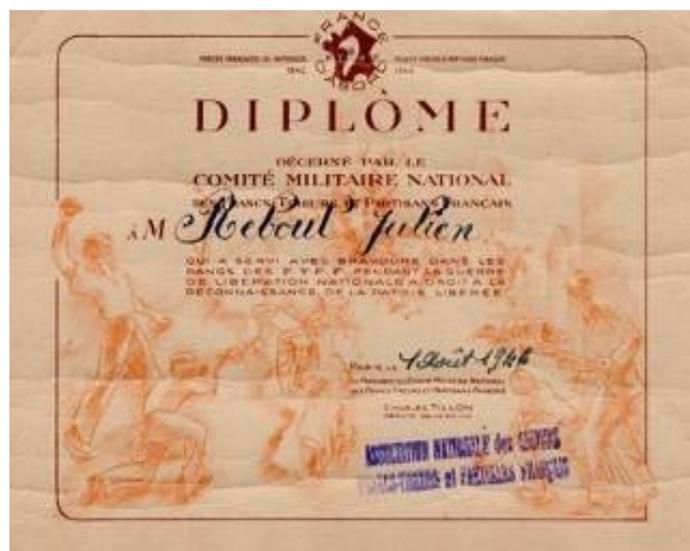
Le 16 septembre 1941, il est affecté aux forces de gendarmerie de Paris-nord-ouest à Courbevoie, bataillon de marche n°5.



Il participe aux combats de la résistance et de la libération. Le Conseil National de la Libération l'autorise à porter l'insigne des FFI n°218388 (signé par Kriegel Valrimont et Vaillant-Couturier). Il reçoit également le Diplôme décerné par Comité Militaire National des FTP, le 1er août 1946.

Par réorganisation, il passe à la 23^{ème} Légion de Garde Républicaine Mobile en 1945.

La Médaille Militaire lui est concédée par décret du 4 octobre 1950.



La Carte du Combattant pour la guerre 1939-1945, n°649402 délivrée par L'ODAC de la seine lui est accordée le 8 mars 1956. Il a droit au port de la croix

du combattant ainsi que la médaille commémorative de la guerre 39-45 agrafe « France » (JO du 29 mai 1946).

Il est rayé des contrôles par retraite pour limite d'âge le 17 février 1962.

Il meurt le 23 octobre 1967 à Saint Florent-sur-Auzonnet (Gard).



NB: L'ensemble des photos, appartenant à des particuliers, n'est pas libre de droit. Leur usage en est donc interdit sans autorisation.

IV) Remerciements

Les remerciements peuvent aller tout azimut, et il est probable que certains seront fortuitement oubliés. Que nos excuses leur soient acquises.

Tout d'abord, les premières pensées vont aux familles des gendarmes / gardes de la prévôté de la 12^{ème} DIM : familles Alhon, Couderq (Beaume), Bourgeois, Brelivet, Clarenc, Couvert, Décourty, Masson (Demoncey), Mallet (Eternot), Malherbe (Gillant), Harelle, Harmand, Dumont (Lamaison), Lejeune, Saffray (Le Thoeuff), Chardebas / Klein (Platz), Reboul / Pasqualini. La mise à disposition du carnet de combat du gendarme Gillant par la famille Malherbe et des cahiers souvenirs du gendarme Eternot par la famille Mallet a été déterminante pour l'élaboration de l'historique.

Je joins aux familles, mes remerciements à Louis Bouleau, vétéran de l'Etat-Major de la 12^{ème} DIM. Insomniaque notoire, il accompagne régulièrement mes nuits de patrouille en permettant de relativiser le froid et la fatigue par de brèves communications téléphoniques. Son exemple lors de la campagne de France et ses cinq années de camp de prisonnier incite constamment à se remobiliser.

Les autres pensées vont à ceux qui ont aidés « techniquement » aux recherches ou à la mémoire : Le Colonel(h) Caenen (Président des Amis du Fort des Dunes), le Chef d'Escadron Lefort (chef de la cellule communication de la Région de Gendarmerie Nord-Pas-de-Calais), Le Garde Sébastien Horner (Service Historique de la Défense département Gendarmerie), Olivier Vermesch (membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Dunkerque) et puis Didier Lauvergeon (Association le Chardon).

Enfin, je tiens à remercier plus particulièrement mon fidèle ami, le Lieutenant (RC) Jean-françois Catteau, pour son soutien et sa clairvoyance.



V) Dernières nouvelles

V.1) Brigade de Steenvoorde (Nord)

Dans le numéro 1 des Gendarmes de 40, nous traitons du gendarme auxiliaire Lecocq, mort pour la France à Bray-Dunes (Nord), le 1^{er} juin 1940. Il est mort avec son camarade de la brigade frontière de Steenvoorde, le gendarme Lardemelle.



Le 1^{er} octobre 2010, leurs noms ont été donnés à la nouvelle Brigade de Gendarmerie de Steenvoorde (Nord).

Au cours de cette prise d'armes, le Capitaine Gamelin a reçu le commandement de la Compagnie de Gendarmerie Départementale d'Hazebrouck. Les locaux de la brigade ont été inaugurés par Jérôme Gutton, Sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, le Maire de Steenvoorde Jean-pierre Bataille, le Colonel Broutin représentant le Général Deanaz, commandant la Région de Gendarmerie Nord-Pas-de-Calais et le Colonel Fohrer, commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord.



Inauguration des locaux de la Brigade de Steenvoorde

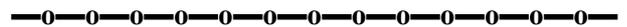
V.2) Brigade de Cires-les-Mello (Oise)



Garde Bultel Jean

Par lettre du 31 janvier 2011, le Général Philippe Mazy, commandant la Région de Gendarmerie Picardie, a signifié à monsieur le Maire de Cires-les-Mello, que la Direction Générale de La Gendarmerie Nationale a agréé la proposition visant à conférer l'appellation "gendarme Bultel" à la brigade territoriale de Cires-les-Mello (Oise). Il convient désormais de corriger le grade, car Bultel est un garde républicain mobile et non un gendarme. Cet hommage devrait se doubler du baptême de la nouvelle rue menant à la brigade.

Nous retracerons bientôt la vie du garde Bultel.



*HOMMAGE AUX MORTS
ET
HONNEUR AUX VIVANTS*



Dans la prochaine lettre des gendarmes de 40, nous reprendrons le « cours normal » de nos travaux à la mémoire des gendarmes/gardes morts pour la France. Toutes propositions, critiques, informations ou photographies sont les bienvenues.

Gonzague CARPENTIER

*« Parce qu'un homme sans mémoire
est un homme sans vie,
un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »
Maréchal Foch*